

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation Légale : **16 Février 2024**
Date de Publication et d’Affichage : **26 Février 2024**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 23 Février 2024 à 20H00 en Mairie

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Membres en fonction : 12

Quorum nécessaire : 7

Sous la Présidence de : M. Claude WINDSTEIN Maire de LA PETITE-PIERRE

Membres présents : Mme Marie-Christine MILLER-AMARD, M. Eric HECKEL *Adjoint au Maire*
MM. Philippe LUSTIG, Gabriel DALSTEIN, Mme Laure RINCKEL-GEYER, MM. Alain BAILLET,
Frédéric BAUER, Mme Brigitte AUBERT, M. Emmanuel LEGRAND *conseillers municipaux*

Membres absents excusés : MM. Eric WILHELMY-ARNOULD, Vincent d’AGOSTO

Membre absent : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : 2 (Vincent d’AGOSTO à Philippe LUSTIG, Eric WILHELMY-ARNOULD à Emmanuel LEGRAND)

Secrétaire de séance : M. Gabriel DALSTEIN



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal
- Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier

DÉLIBÉRATIONS

1. **Approbation du préprogramme et de l’Avant-programme d’opération concernant le projet d’accord-cadre d’études de diagnostic et de maîtrise d’œuvre pour la restauration de plusieurs édifices patrimoniaux**
2. **Décision concernant le règlement des cotisations foncières de l’Exercice 2024 à la Caisse d’Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin (REPORTE)**
3. **Devis concernant des travaux d’entretien et de réfection Route de Zittersheim (R.D. 135) en sortie de La Petite-Pierre**
4. **Attribution d’une subvention pour un séjour pédagogique**
5. **Proposition de devis pour travaux d’Éclairage Public Route de Zittersheim**
6. **Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. *Nouveau devis estimatif concernant l’Avant-Projet relatif au réaménagement de la traverse de la Commune*
 - B. *Projet de compromis de vente concernant la régularisation de la situation de la sacristie de l’Eglise Simultanée*
 - C. *Projet de compromis de vente concernant la régularisation de la situation d’un terrain privé situé le long du chemin du Kirchberg (entre la Maison de Retraite et le chemin du Langenrain)*
 - D. *Demande de mise à disposition de salle au profit de l’Association des œuvres scolaires d’Alsace Bossue*
 - E. *Demande de partenariat pour la journée de l’accessibilité du samedi 13 avril 2024*
 - F. *Comptages nocturnes de gibier par l’Office Français de la biodiversité*
 - G. *Rencontre avec les Association locales (28 février 2024)*

* * *

❖ **Désignation d'un Secrétaire de séance**

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. **Gabriel DALSTEIN** pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.
ADOPTÉ

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la précédente séance ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du Mardi 23 Janvier 2024 n'appelle pas d'observation de la part des conseillers municipaux. Le Procès-Verbal est ensuite adopté par les membres présents puis signé par le Maire et le Secrétaire de séance.
ADOPTÉ

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier**

A. Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance

Les mercredis : Réunions de coordination Maire – Adjoints et permanence

B. Point Financier

M. Eric HECKEL effectue un point financier de la situation des dépenses et recettes exécutées depuis le début de l'exercice en cours.

* * *

<h3>1. Approbation du préprogramme et de l'Avant-programme d'opération concernant le projet d'accord-cadre d'études de diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour la restauration de plusieurs édifices patrimoniaux</h3>
--

Il est rappelé aux élus que la Commune a engagé depuis plusieurs années une réflexion d'ensemble autour de la restauration de plusieurs édifices communaux d'intérêt patrimonial et/ou architectural, dont une partie est protégée au titre des Monuments Historiques. Divers travaux ont été menés ces dernières années sur le patrimoine communal, en particulier sur les fortifications, ponctuellement restaurées du fait de nombreuses pathologies (désordres au niveau des maçonneries, fissures, envahissement de végétaux).

Pour permettre de préciser l'état sanitaire de cinq édifices, à savoir :

- Les Remparts du château,
- La Chapelle Saint Louis,
- Le Musée du Springerlé,
- La Maison des Païens,
- L'Eglise de l'Assomption,

la Commune a souhaité mettre en œuvre des études de diagnostic destinées à permettre de prioriser et de programmer les travaux à mener sur le patrimoine bâti.

Les études de diagnostic pourront donner lieu à des missions de maîtrise d'œuvre.

La Commune a fait le choix de mettre en place un accord-cadre d'études et de maîtrise d'œuvre mono-attributaire, afin qu'un même groupement réalise l'ensemble des missions qui seront commandées.

Cet accord -cadre permettra à la commune, maître d'ouvrage de l'opération, de commander un ou plusieurs marchés subséquents selon une fréquence prédéfinie.

Par une précédente décision du 17 Mars 2023, la Commune a confié à la société VADE'MECUM la conduite de cette opération en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

M. le Maire donne ensuite connaissance aux élus des principaux éléments de l'avant-programme d'opération établi par la société VADE'MECUM, document constitutif de l'accord-cadre d'études et de maîtrise d'œuvre pour la restauration des édifices patrimoniaux communaux, présenté le 19 février 2024 en Mairie :

I. Préambule

II. Présentation de l'opération et de la Commune, genèse de l'opération, situation des édifices concernés, rappel du cadre juridique de l'opération (protections patrimoniales, espaces naturels protégés, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ERP, procédure de passation, accord-cadre), rappel des différents acteurs pour cette opération

III. Présentation des édifices concernés

- 1) Eglise mixte de l'Assomption (historique et rappel des derniers travaux, état des lieux de l'édifice, vues photographiques, rappel de la protection patrimoniale et de la réglementation ERP, objectifs de l'étude et des travaux)
- 2) Fortifications d'agglomération (bref historique, derniers travaux réalisés, état des lieux, vues photographiques, rappel de la protection patrimoniale, objectifs de l'opération)
- 3) Maison des Païens, ancienne Maison de garde, Maison forte dite « Heidenturm» (historique et rappel des derniers travaux, état de lieux, photographies, protection patrimoniale et réglementation ERP, objectifs)
- 4) Chapelle Saint-Louis
- 5) Musée du Sceau et Musée du Springerlé

IV. Contraintes et exigences d'opération

- 1) Protection des édifices au titre des monuments historiques et des abords, archéologie
- 2) Règlement urbain
- 3) Réglementation ERP
- 4) Préservation Architecturale
- 5) Compétences minimales en lien avec les objectifs fixés (architecte spécialisé dans la restauration du bâti ancien protégé, compétence en économie de la construction spécialisé en patrimoine bâti ancien, compétences en structures anciennes)
- 6) Site occupé
- 7) Collaboration avec les différents intervenants
- 8) Exigences calendaires et autres informations
- 9) Contenu de l'accord-cadre (MS1 : Etude-diagnostic des Remparts, MS2 : Etude de mise à jour-diagnostic de l'Eglise de l'Assomption, Autres MS : étude de diagnostic de la Maison des Païens, de la Chapelle Saint Louis, du Musée du Springerlé). Les MS listés sont indicatifs. *Le nombre et l'ordre des MS dépendront de la volonté et des capacités financières de la Commune.*

V. Informations et documentations

VI. Annexes

Après avoir pris connaissance des principaux enjeux et objectifs poursuivis, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le préprogramme et l'avant-programme d'opération établis par le cabinet VADE'MECUM et portant sur la mise en œuvre d'un accord-cadre d'études et de maîtrise d'œuvre,
- D'autoriser M. le Maire et à effectuer les formalités nécessaires pour permettre le dépôt en ligne (plateforme AMP) du dossier de consultation de maîtres d'œuvres,
- D'autoriser M. le Maire à signer le moment venu les documents relatifs à la mise en place de l'accord cadre à intervenir,
- De solliciter les subventions pour la mise en œuvre et le lancement des opérations d'études auprès de différents partenaires financiers :
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles GRAND EST (D.R.A.C.), qui assurera également un contrôle scientifique et technique des opérations,
 - Etat (demande d'aide au titre de la D.E.T.R. et/ou de la D.S.I.L.,
 - Région Grand Est,
 - Collectivité européenne d'Alsace.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	10	2	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 23 Février 2024.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. Décision concernant le règlement des cotisations foncières de l'Exercice 2024 à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin (REPORTE)

En application des dispositions législatives régissant le recouvrement des cotisations d'Assurance Accidents Agricole dans les départements du Rhin et de la Moselle, le Conseil Municipal prend connaissance de l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2024 concernant la Commune.

Il est rappelé que l'appel des cotisations foncières de l'Assurance Accidents Agricole repose sur le principe de la répartition des charges sur l'ensemble des terrains soumis à l'impôt sur la propriété foncière non bâtie (terres, prés, vergers, forêts, landes, étangs, jardins).

Le montant total des cotisations foncières à répartir a été fixé à 5.331.270,- € pour 2024.

Suite à la consultation des propriétaires fonciers intervenues en 2023 et n'ayant pas permis d'aboutir à l'abandon à la Commune du produit de la location de la chasse, le Conseil Municipal envisage de modifier les conditions de paiement de cette cotisation.

En conséquence, il est décidé de surseoir à la décision, dans l'attente de précisions de la C.A.A.A. concernant les conséquences d'un éventuel non-versement de la cotisation à compter de 2024.

La présente décision est par conséquent reportée à une séance ultérieure.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	10	2	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 23 Février 2024.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. Devis concernant des travaux d'entretien et de réfection Route de Zittersheim (R.D. 135) en sortie de La Petite-Pierre

Dans le cadre de la mise en œuvre de travaux de réparation de voies comprises dans la voirie d'intérêt communautaire de la Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE, M. le Maire expose à l'assemblée qu'un certain nombre de travaux d'entretien et d'investissement ont été programmés sur un tronçon de la Route de Zittersheim (également route départementale RD 135).

Ces travaux sont à prévoir avant la mise en œuvre de pose d'enrobés par la CeA.

A cet effet, les services de la CCHLPP ont procédé à l'établissement de 2 devis pour la réalisation des travaux à réaliser sur la base d'un marché d'accord cadre 2023.

La répartition des travaux projetés s'établit comme suit :

A. RÉCAPITULATIF DU DEVIS ESTIMATIF POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

POSITION	NATURE	MONTANT en € HT
1	Installations et repliement de chantier	1 150,00
2	Signalisation de chantier et signalisation horizontale	980,00
3	Travaux de démolition (démolition ouvrage bétonné sur busage béton, démolition de matériaux enrobés, recherche de gaines et câbles enterrés par sondage)	1 083,50
4	Terrassements (décapage de terre végétale, déblai de décaissement de chaussée, purges, terrassements manuels, raccords sur bordures autour des ouvrages, sur réseaux existants, curage de fossés avec évacuation des déblais)	2 007,00
5	Travaux sur corps de chaussée (mise en œuvre géotextile, concassé en couche de forme de fondation et couche de base de chaussée)	2 946,00
6	Travaux de préparation avant mise en œuvre couche de roulement	741,00
7	Couche de roulement (fourniture-pose manuelle de matériaux béton bitumineux)	926,00
8	Bordures, caniveaux, pavé et dalles (fourniture, transport et pose de bordures béton de type T3, pavés)	5 701,30
9	Travaux de génie civil (béton de remplissage)	3 800,00
10	Travaux d'assainissement pluvial (tranchée pour rajout de buse DN400 et tête de sécurité, prolongement busage)	950,00
	TOTAL H.T.	20 284,80
	TOTAL T.T.C.	24 341,76

B. RÉCAPITULATIF DU DEVIS ESTIMATIF POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN (CCHLPP)

POSITION	NATURE	MONTANT en € HT
1	Installations et repliement de chantier	450,00
2	Signalisation de chantier – signalisation horizontale	940,00
3	Démolition (remplacement de sous-bordures, démolition de matériaux enrobés, ensemble bordures et caniveaux, recherche de gaines et câbles enterrés)	812,00
4	Terrassements (déblai de décaissement, purges)	195,00
5	Corps de chaussée (trottoir terrassé ép. 35 cm et reprise arrière-bordures, mise en œuvre surface enrobés 15 cm épaisseur)	437,00
6	Travaux de préparation avant couche de roulement (mises à niveau bouches d'égout et tampons, mise en forme de chaussée revêtue en enrobés, travaux préparatoires, découpage enrobés)	1 262,50
7	Couche de roulement (chaussée, trottoir)	1 237,50
8	Bordures, caniveaux, pavés et dalles (fourniture/pose)	423,00
9	Travaux de génie civil (béton de remplissage)	500,00
10	Travaux d'assainissement pluvial (fourniture de tampon de fermeture en fonte ductile)	300,00
12	Travaux en régie (piquage béton dans caniveau)	304,00
TOTAL H.T.		6 861,00
TOTAL T.T.C.		8 233,20

Après en avoir pris connaissance, et étant donné qu'un certain nombre de travaux doivent être réalisés avant la reprise en enrobés d'une partie de la voie, le Conseil Municipal, considérant les priorités fixées en matière de financement des travaux communaux,

DECIDE :

- De valider le devis estimatif d'un montant de **6.861,- € HT (8.233,20 € TTC)** relatif à la mise en œuvre des travaux d'entretien relevant de la compétence communautaire en matière de voirie (budget entretien),
- De ne pas faire procéder à la réalisation des travaux d'investissement proposés et relevant de la compétence de la Commune, au vu des autres urgences actuelles en matière de voirie, et compte-tenu que du fait que lesdits travaux proposés ne font pas partie des priorités communales immédiates,
- D'autoriser Monsieur le Maire à donner son accord aux services de la Communauté de Communes de HANAU – LA PETITE-PIERRE pour l'exécution des travaux d'entretien susmentionnés.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	10	2	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 23 Février 2024.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. Attribution d'une subvention pour un séjour pédagogique

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que la Commune apporte régulièrement une participation au financement des voyages pédagogiques prévus dans les projets d'établissement approuvés par le conseil d'administration du Lycée Georges Imbert de 67260 SARRE-UNION.

Après avoir pris connaissance d'une demande de subvention dudit établissement en date du 19 Février 2024 sollicitant la Commune en vue de l'octroi d'une subvention pour un voyage pédagogique auquel a pris part un élève originaire de la Commune, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de **50,- €** à l'élève suivant (ou éventuellement à son représentant légal) :

- **SERFASS Enzo**

pour la participation au voyage pédagogique à St NAZAIRE qui s'est déroulé du 27 juin au 1^{er} juillet 2023.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	10	2	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 23 Février 2024.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

5. Proposition de devis pour travaux d'Éclairage Public Route de Zittersheim

Les élus prennent connaissance d'un chiffrage de travaux établi par les services d'ES SERVICES ENERGETIQUES situés à 67450 MUNDOLSHEIM, 5 Rue André Marie Ampère, et relatifs au réseau d'éclairage public communal situé Route de Zittersheim.

Les travaux projetés consistent en la fourniture et la pose de 3 nouveaux ensembles d'éclairage (mâts + luminaires).

Le récapitulatif des différents travaux nécessaires à la mise en place de ces nouveaux équipements s'établit comme suit :

Descriptif des travaux	Montant en € HT
Terrassement et génie civil Eclairage Public	
Fouille sur trottoir pour tubes EP	3 832,50
Remblayage	334,37
Réfection de surface (fourniture et pose de trottoir et caniveau)	244,65
Finition en terre naturelle à engazonner	314,82
Gaines TPC 63 cm	322,77
Câble de terre type cuivre	562,07
Socles de candélabres pour ensemble d'éclairage	470,70
Semelle semi-rigide	17,49
Ensemble de 4 capuchons avec graisse pour protection écrou de fixation des socles	17,49
Mise en place de gaine et raccordement d'un câble dans candélabre existant	31,75
Raccordement électrique et câble	
Câble (raccordement luminaire)	21,60
Câble U1000 R2V x 16mm ²	918,23
Extrémités thermo rétractables pour câble de 3 à 5 conducteurs	11,34
Boîtiers de raccordement de protection en candélabre	300,00
Fourniture, pose/dépose des matériels d'éclairage et d'illumination	
Fourniture et pose de 3 ensembles d'éclairage selon descriptif	3 150,00
Conformité électrique et dossier de récolement	
Conformité de l'installation, dossier de récolement et numérotation des matériels	315,00

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable à la réalisation de ces travaux évalués à **10.864,77 € HT (13.037,73 € TTC)**, au motif que ceux-ci qui ne constituent actuellement pas une nécessité dans l'ordre des priorités de travaux communaux.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	10	2	0	12	3	7	2

Fait et délibéré en séance le 23 Février 2024.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

6. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

A. Nouveau devis estimatif concernant l'Avant-Projet relatif au réaménagement de la traverse de la Commune (nouvelle délibération à intervenir le 29 février 2024)

B. Projet de compromis de vente concernant la régularisation de la situation de la sacristie de l'Eglise Simultanée

Il est indiqué au Conseil Municipal que dans le cadre du règlement d'une succession et de la cession de l'immeuble situé au N° 42 de la rue du Château (propriété des cts GEROLT), il s'avère qu'un abri se situe actuellement en limite de propriété sur la parcelle privée inscrite en Section AH, n° 74, au niveau de l'édifice de l'église simultanée, et dont le niveau supérieur donne accès au local de la sacristie.

En l'absence d'éléments administratifs suffisants et d'inscription de servitude concernant l'édification de cet abri de jardin qui est contigu à l'église, il y aurait donc lieu de procéder à une régularisation de situation de la construction.

Il est en conséquence proposé de recourir à un géomètre expert qui va procéder à la création d'un volume permettant d'individualiser le rez de chaussée de l'abri et le 1^{er} étage qui possède un accès direct à l'église.

A l'issue de cette division, le propriétaire procédera à une cession du 1^{er} étage du local au profit de la Commune à l'Euro symbolique.

En tant que propriétaire de la parcelle sur laquelle est édifiée l'église, la Commune sera donc amenée prochainement à :

- Valider le principe d'une régularisation/cession du 1^{er} étage de construction au profit de la Commune, le rez de chaussée restant rattaché à la propriété privée (parcelle N° 74),
- Autoriser le Maire à signer les documents administratifs et actes nécessaires à intervenir dans le cadre de cette cession,
- Solliciter également l'avis/accord du Conseil de Fabrique et Conseil Presbytéral en vue de cette cession partielle,
- D'autoriser ensuite M. le Maire à procéder à la cession et à signer l'acte notarié définitif dont l'établissement sera confié à Me Raymond KREBS, notaire à 67000 STRASBOURG,
- Prévoir l'inscription au prochain budget primitifs 2024 des crédits nécessaires au titre de cette régularisation (frais d'arpentage, acte notarié, frais d'enregistrement et annexes)

C. Projet de compromis de vente concernant la régularisation de la situation d'un terrain privé situé le long du chemin du Kirchberg (entre la Maison de Retraite et le chemin du Langenrain)

Il est indiqué aux élus municipaux que suite à une demande d'un propriétaire de la parcelle située en section A, N° 1046 au lieudit « Langenrain » longeant en partie le chemin du Kirchberg, un géomètre a été missionné par la Commune afin d'effectuer une vérification des limites parcellaires actuelles en vue d'une cession de ladite parcelle à la Commune dans le cadre d'une régularisation.

D. Demande de mise à disposition de salle au profit de l'Association des œuvres scolaires d'Alsace Bossue (avis favorable de principe)

E. Demande de partenariat pour la journée de l'accessibilité du samedi 13 avril 2024

F. Comptages nocturnes de gibier par l'Office Français de la Biodiversité

G. Rencontre avec les Association locales (28 février 2024)

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 23H00.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le **23 Février 2024, à vingt-trois heures** est signé, après lecture, par le Maire et le Secrétaire de séance du bureau de vote.

Il est transmis sans délai au représentant de l'Etat.

Claude WINDSTEIN Maire	
----------------------------------	--

Gabriel DALSTEIN Secrétaire de séance	
---	--

* * *

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont également signé ci-dessous :

Claude WINDSTEIN <i>Maire</i>		Alain BAILLET <i>Conseiller Municipal</i>	
Marie-Christine MILLER-AMARD <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Frédéric BAUER <i>Conseiller Municipal</i>	
Eric HECKEL <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Eric WILHELMY-ARNOULD <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>
Philippe LUSTIG <i>Conseiller Municipal</i>		Vincent d'AGOSTO <i>Conseiller Municipal</i>	<i>ABSENT EXCUSE</i>
Gabriel DALSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>		Brigitte AUBERT <i>Conseillère Municipale</i>	
Laure RINCKEL-GEYER <i>Conseillère Municipale</i>		Emmanuel LEGRAND <i>Conseiller Municipal</i>	

**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
Jeudi 29 février 2024 à 20H00 en Mairie**

*******MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU*******
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché en Mairie le 26 février 2024 et également publié sur le site internet de la Commune.